

Affaires courantes

alors étaient des partis officiels et qui ne le sont plus, et que pour ma part, ils m'ont convaincu.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE RÈGLEMENT

Le Président: Je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, une réimpression du Règlement de la Chambre datée du mois de juin 1993, qui comprend toutes les modifications qui ont été apportées au Règlement depuis mai 1991, ainsi qu'un index modifié.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Le Président: J'ai l'honneur de déposer deux rapports du directeur général des élections, conformément au paragraphe 195(3) de la Loi électorale du Canada, chapitre E-2, *Lois révisées du Canada* (1985).

[Français]

Le premier rapport est intitulé: «Le Référendum fédéral de 1992, un défi à relever.» Et le deuxième est intitulé: «Vers la trente-cinquième élection générale.»

En conséquence, conformément à l'article 32(5) du Règlement, ces documents sont réputés renvoyés en permanence au Comité permanent de la gestion de la Chambre.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire. Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la conférence interparlementaire sur: «Un dialogue nord-sud pour un monde prospère», tenue à Ottawa du 18 au 22 octobre 1993.

* * *

● (1525)

PÉTITIONS

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter cette pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

[Traduction]

J'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition.

[Français]

Cette pétition presse le gouvernement de reconnaître officiellement les services importants que rendent les ambulanciers et de demander au comité de la politique en matière d'ordre et de décoration d'autoriser la frappe d'une médaille pour services distingués dans les services ambulanciers qui serait décernée après vingt ans de service méritoire et de bonne conduite.

[Traduction]

J'ajouterai qu'on décerne cette médaille dans d'autres services comme la police, les services correctionnels, la garde côtière et les services d'incendie. Je demande donc au gouvernement d'étudier cette pétition.

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

La première nous vient de mes électeurs et de gens habitant ailleurs en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires font remarquer qu'en octobre 1985 un sous-comité parlementaire sur les droits à l'égalité a unanimement recommandé qu'on modifie la Loi sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale. Ils soulignent en outre que, des années plus tard, le gouvernement n'a toujours pas présenté de modification à la Loi canadienne sur les droits du Canada.

Ils pressent donc le Parlement de veiller à ce que le gouvernement et le Parlement présentent sans tarder une modification pour ajouter l'orientation sexuelle aux motifs de discrimination qu'interdit la Loi sur les droits de la personne.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, la seconde pétition vient d'habitants de Langley, en Colombie-Britannique, et d'ailleurs en Colombie-Britannique et en Ontario. Les pétitionnaires soulignent que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à 28 ans de prison au Brésil, ont été victimes d'une erreur judiciaire et que leur seul recours est que le Canada demande leur expulsion conformément aux lois du Brésil.

Les pétitionnaires pressent donc le Parlement d'inciter le ministre des Affaires étrangères à demander au Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les remettre au Canada.

J'appuie sans réserve cette pétition et j'exhorte le gouvernement à y donner suite.